

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 20  
Votants : 27  
Date de la convocation : 15 mai 2012

N° 12.05.21.27

L'an deux mille douze et le vingt et un du mois de mai, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

**PRÉSENTS** : Mme SANTONJA, MM COMBE, CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mmes CHABLE GAUZY, PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme ALQADI NASSAR, M. CAPRON, Mmes RAMON BOTONNET, CARRETIER, M. CARILLO, Mme FONS VINCENT, M. LE NGUYEN, Mlle CROS, MM MUNOZ, FÉVRIER, BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ.

**PROCURATIONS** : Mme LABORDE en faveur de Mme LABORDE  
M. ALLOUCHE en faveur de M. CAPRON  
Mlle VAN ELST en faveur de Mme GAUZY CHABLE  
M. SAUVAN en faveur de M. MUNOZ  
Mme TARAYRE en faveur de Mme BOULANGÉ  
M. PLANCHERON en faveur de M. BOUSQUEL  
M. SAVY en faveur de M. FÉVRIER

**ABSENTS** : MM PAUL, TALBOT

### **CESSION DE TERRAIN**

#### **Rapporteur : Monsieur BOUISSEREN**

Il est rappelé que :

- par délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2008 le Conseil Municipal avait autorisé Madame le Maire à procéder au déclassement du domaine public communal, après enquête publique et avis favorable du Commissaire Enquêteur, des terrains au droit des parcelles :
  - BI 149 pour 61 m<sup>2</sup>.
  - BI 148 pour 84 m<sup>2</sup>.
  - BI 134 et 135 pour 121 m<sup>2</sup>.
- Par délibération du conseil municipal en date du 6 avril 2009 le Conseil Municipal avait autorisé la cession de ces terrains au prix fixé par les Domaines soit 25 € le m<sup>2</sup>.
- Que la famille ESCADA avait renoncé à l'acquisition au travers d'un courrier du 9 novembre 2009.

Par courrier en date du 8 novembre 2011, monsieur ESCADA PIRES José sollicite à nouveau l'acquisition de la parcelle BI 370 pour 61 m<sup>2</sup> au droit de la parcelle BI 149.  
L'estimation des Domaines du 25 avril 2012 fixe le prix à 1830 € soit 30 €/m<sup>2</sup>.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

34990 JUVIGNAC – Tél. 04 67 10 42 42 – Fax : 04 67 10 40 49  
[www.ville-juvignac.fr](http://www.ville-juvignac.fr)

- De céder à Mr et Mme ESCADA une parcelle de 61 m<sup>2</sup> moyennant la somme de 1830 €.
- de dire que les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge des acquéreurs.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de M. Bouisseren à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.



Le Maire

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le .....  
et publication  
le .....

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : CESSIONS DE TERRAINS BI 149 - BI 148 - BI 134 ET BI 135

Date de transmission de l'acte : 08/06/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 08/06/2012

Numéro de l'acte : 12-05-21-27 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20120521-12-05-21-27-AI

Date de décision : 21/05/2012

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.2. Alienations  
3.2.1. Délibérations



